

# TRAIL DES SAUVETEURS EN MER TOTALENERGIES 2025

## REGLEMENT & INFORMATIONS

### 1) ÉPREUVE

La SNSM et ses partenaires ont le plaisir de vous présenter la huitième édition du *Trail des sauveteurs en mer TotalEnergies* qui aura lieu le Dimanche 18 mai 2025

Il s'agit d'un trail individuel avec trois parcours :

- un **Grand Raid** de **14km et 550m de dénivelé**, chronométré ou non
- un **Mini Raid** de **8km et 400m de dénivelé**, chronométré ou non
- un **Parcours Familial** de **4,5km et 240m de dénivelé**, non chronométré

Il se déroulera sur la propriété Montagnat à Tontouta sur la commune de Païta.

En participant à cette course, les coureurs se mobilisent ainsi pour soutenir les sauveteurs en mer.

### 2) DÉROULEMENT

Les coureurs sont attendus sur place dès 6h.

Les départs seront donnés aux horaires suivants :

Le départ du Grand Raid (14 km) sera donné à 7h30

Le départ du Mini Raid (8 km) sera donné à 8h00

Le départ du Parcours Familial (4,5 km) sera donné à 8h30

Les participants sont attendus au plus tard 15 minutes avant chaque départ sur le site.

### 3) DROIT D'INSCRIPTION

#### 3.1 L'inscription

Les inscriptions se font en ligne sur [www.challenge-org.nc](http://www.challenge-org.nc) (paiement par carte bancaire) ou dans le magasin Terre de Running au quartier latin (paiement en espèces ou chèque uniquement)

Pour valider son inscription, chaque participant doit :

- Fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition. ou une licence sportive (sur le Grand Raid et sur le Mini raid s'il souhaite être chronométré)
- Remplir une autorisation parentale s'il est mineur
- Payer le montant relatif à son parcours et sa catégorie d'âge.

L'inscription est considérée comme définitive lorsque l'individu a rempli l'ensemble des obligations précédentes.

#### Les tarifs :

- Majeurs : 3 500 f
- Mineurs : 2 500 f
- Parcours familial (4km) : 1 500f pour tous

La date limite d'inscription est le mercredi 14 mai à minuit en ligne et jusqu'à la fermeture du point de vente Terre de Running le mercredi 14 mai.

#### 3.2 Annulation/Remboursement

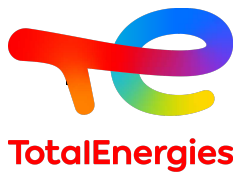
Si vous souhaitez annuler votre participation au **Trail des Sauveteurs en mer TotalEnergies 2025**, vous avez jusqu'au mercredi 14 mai pour envoyer votre demande de remboursement à l'adresse [contact@challenge-org.nc](mailto:contact@challenge-org.nc)

Vous serez remboursé du montant (hors taxe) de votre inscription moins 7% de frais de gestion. La carte bancaire utilisée pour la transaction sera directement re-créditée par la plateforme Njuko. Si vous avez payé par chèque ou espèces il vous faudra joindre un RIB à votre demande afin d'être remboursé par virement.

Toute demande effectuée après la clôture des inscriptions ne pourra pas être prise en compte.

Vous aurez encore la possibilité de remplacer un absent mais uniquement in situ (et non par mail), en présentant le titre de paiement de celui que vous remplacez et le certificat médical du remplaçant si celui-ci est sur une course chronométrée.

Toute personne n'ayant pas retiré son dossard 15 minutes avant le départ sera considéré comme absente, son dossard pourra alors être attribué à une personne en liste d'attente.



### **3.3 Assurance :**

Elle n'est pas obligatoire, mais nous conseillons fortement aux concurrents d'en souscrire une auprès de leur compagnie d'assurance.

### **3.4 Dommage matériel**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

## **4) RETRAIT DES DOSSARDS**

Une fois votre réservation validée et à partir du **jeudi 15 mai après midi** vous pourrez retirer votre dossard au magasin Terre de Running (au quartier latin) muni de votre confirmation d'inscription comportant votre numéro de dossard.

Les dossards doivent être visibles en permanence et en totalité pendant tout le parcours. Ils doivent donc être toujours positionnés au-dessus de tout vêtement et ne peuvent en aucun cas être fixés sur le sac ou une casquette.

Les dossards serviront à détecter chaque participant pour établir un chronométrage électronique. Ils sont équipés de 2 puces électroniques et ne doivent donc en aucun cas être pliés pour que cela n'altère pas leur fonctionnalité. Tout élément (sangle de camel bak, sac, sangle ventrale) doit être placé sous le dossard.

La prise de temps est très précise (au 1/100ème) et automatique, ce qui permettra de distinguer deux coureurs qui arriveraient quasiment en même temps. Le temps et le classement seront définis de façon automatique et sans négociation.

A la fin de la course, les dossards ne doivent pas être arrachés, mais enlevés délicatement afin de pouvoir les réutiliser pour les prochaines courses de la SNSM.

## 5) CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 5.1 Âge des participants

La participation aux Grand Raid et Mini Raid du **Trail des Sauveteurs en Mer TotalEnergies 2025** est ouverte à toute personne, homme, femme de plus de 16 ans. Les personnes nées entre 2008 et 2009 peuvent participer au Mini Raid (sous réserve d'une autorisation parentale pour les mineurs) mais ne seront pas chronométrés même s'ils ont fourni un certificat médical.

Grand Raid : né avant le 18 mai 2007 (18 ans et plus)

Mini Raid : né avant le 18 mai 2009 (16 ans et plus)

La participation au Parcours Familial du **Trail des Sauveteurs en Mer TotalEnergies 2025** est ouverte à tous sous réserve que chaque enfant soit sous la responsabilité d'un adulte. Les animaux domestiques sont interdits sur les trois parcours.

### 5.2 Conditions physiques

Les conditions durant le raid peuvent être difficiles (vent, froid, pluie, parcours glissants...). Un bon entraînement est nécessaire.

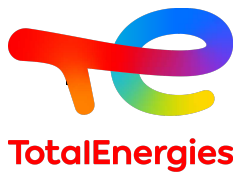
Il est expressément indiqué que les coureurs participent à l'évènement sous leur propre et exclusive responsabilité. Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir, à l'allure de leur choix, sur un parcours chronométré de 14km ou de 8km, en montagne.

Pour votre propre sécurité la participation des femmes enceintes n'est pas autorisée. En validant votre inscription vous attestez que vous n'êtes pas enceinte. Les sacs de portage ne sont pas non plus autorisés sur le parcours.

### 5.3 Conditions médicales

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées)
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :  
Fédération des clubs de la défense (FCD)  
Fédération française du sport adapté (FFSA)  
Fédération française handisport (FFH)



Fédération sportive de la police nationale (FSPN)

Fédération sportive des ASPTT

Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)

Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)

Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Si vous ne fournissez pas de certificat médical valide au moment de votre inscription, vous ne serez pas chronométré et donc pas classé.

Les inscrits sur le Grand Raid n'ayant pas fourni de certificat médical ou de licence valide seront automatiquement inscrits sur le Mini Raid et non chronométrés.

Vous pouvez télécharger votre certificat médical au moment de votre inscription à l'une des courses ou après l'inscription mais impérativement avant le mercredi 6 septembre à minuit ! Tous les certificats médicaux seront vérifiés individuellement.

#### 5.4 Matériel obligatoire

La possession pendant la course d'un téléphone est fortement conseillée. Par contre, il est obligatoire d'avoir en permanence, sous peine de disqualification :

- 1,5 litres d'eau,
- 1 sac ou un porte gourde,
- un gobelet
- des chaussures fermées
- le port du dossard non plié sur la poitrine, avec des épingles (fournies par l'organisation).

Les organisateurs de l'événement seront habilités à contrôler les équipements des participants au départ, à l'arrivée et en n'importe quel lieu du parcours. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ d'un participant ou la disqualification, sans remboursement, en cas de manquement à l'un des équipements obligatoires cités ci-dessus.

Le **Trail des Sauveteurs en mer TotalEnergies 2025**, est un trail en 'semi autonomie', qui se définit comme la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire que celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures, etc.).

2 ravitaillements en eau et en nourriture sont prévus sur le Grand Raid

1 ravitaillement en eau et en nourriture est prévu sur le Mini Raid et la Parcours Familial.

## 6) SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

### 6.1 Les postes de secours

Implantés à divers points des parcours, sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.

Tout participants faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Pour faire appel aux secours, un participant peut :

- se présenter à un poste de secours,
- appeler le numéro d'urgence mentionné sur tous les dossards,
- faire appeler le numéro d'urgence par une autre personne.

Chaque participant a l'obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

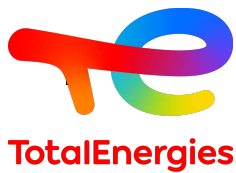
En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux secours qui prendront, à ce moment-là, la direction des opérations et mettront en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du participant de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Le numéro d'urgence est le **97 34 88**

Il est strictement interdit de s'éloigner des chemins balisés quelle qu'en soit la raison. Tout participant qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Il est de même interdit de couper un sentier, afin d'éviter l'érosion et la dégradation des sites naturels.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer aux règles de sécurité imposées par l'organisateur, et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.



## **6.2 Postes de contrôle et postes de ravitaillement**

Un contrôle peut être effectué à tout poste de ravitaillement.  
Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.  
Les ravitaillements proposeront de l'eau et de la nourriture.

## **6.3 Abandon et rapatriement**

Sauf blessure, un participant ne doit pas « abandonner » ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui lui indiquera comment retourner au village en toute sécurité.

Toute personne ayant quitté le trail avant de l'avoir terminé et sans en aviser l'Organisateur, devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

## **7) MODIFICATION/ANNULATION DU TRAIL**

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux ...), le trail sera annulé.

En cas d'annulation avant le départ ou en cas d'interruption du trail, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Le parcours et les profils de la course sont donnés sur le site de Challenge Organisation <http://www.challenge-org.nc/>

## **8) REMISE DES PRIX**

Elle aura lieu à l'arrivée à l'issue de la course aux alentours de 12h00.

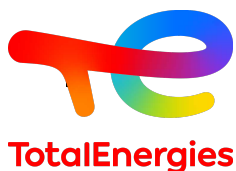
Les catégories récompensées sont :

Pour le Grand Raid :

Scratch 1er, 2ème, 3ème hommes et femmes

Pour le Mini Raid :

Scratch 1er, 2ème, 3ème hommes et femmes (nés en 2007 et avant)



## 9) RESTAURATION

De la restauration, sous forme de stands locaux, sera proposée sur place à l'issue du **Trail des Sauveteurs en Mer TotalEnergies 2025**

## 10) PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En participant au **Trail des sauveteurs en Mer TotalEnergies 2025**, chacun s'engage à respecter l'environnement, la préservation des ressources naturelles, ainsi que la réduction et l'optimisation de ses déchets.

## 11) IMAGE

Par sa participation au **Trail des sauveteurs en mer TotalEnergies 2025** chaque concurrent autorise expressément l'organisateur et ses ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre du **Trail des Sauveteurs en Mer TotalEnergies 2025** en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La participation au **Trail des Sauveteurs en Mer TotalEnergies 2025** implique l'acceptation, sans dérogation, par chaque concurrent de ce présent règlement.

## 12) RENSEIGNEMENTS:

Challenge Organisation : 3 impasse Uitoé  
BP 9131 - 98 807 Nouméa  
Tél : 25 35 11  
Web: [www.challenge-org.nc](http://www.challenge-org.nc) / email: [contact@challenge-org.nc](mailto:contact@challenge-org.nc)

SNSM: 10 av Henri Lafleur  
BP 251 98845 NOUMEA CEDEX  
98800 NOUMEA  
Tél. 97.66.98  
Mail : [president.NOUMEA@snsn.org](mailto:president.NOUMEA@snsn.org)